Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses

Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 35 (1950)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires): Fr. 2.50.

Abonnements facultatifs: Fr. 2.—.

Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

Lugano Vue générale

47^e Assemblée ordinaire des délégués

de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

LUNDI 26 JUIN 1950, A 8 H. 30 DANS LE PAVILLON DE LA FIERA, A LUGANO



Ordre du jour:

- 1. Allocution d'ouverture du président de l'Union
- 2. Discours de M. le conseiller d'Etat G. Canevascini, Bellinzona
- 3. Désignation des quatre scrutateurs
- 4. Présentation des comptes et bilan de 1949 et rapport sur l'activité de la Caisse centrale
- 5. Rapport sur la situation des Caisses affiliées au 31 décembre 1949
- 6. Rapport et propositions du Conseil de surveillance
- 7. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1949 et la répartition du bénéfice
- 8. Conférence de M. le Directeur J. Heuberger: 50 ans de Raiffeisenisme en Suisse
- 9. Discussion générale

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union:

« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

St-Gall, le 25 mai 1950.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION: Le président: Dr G. Eugster.

Dr G. Eugster, Conseiller national

J. Stadelmann, directeur

J. Heuberger, directeur
A. Muller,
Conseiller national

Bienvenue Aux congressistes

Les 25 et 26 juin, les raiffeisenistes suisses tiendront pour la première fois leurs assises annuelles au Tessin.

La cité de Lugano est fière de l'honneur qui lui est ainsi dévolu. Elle recevra les congressistes avec empressement et leur offrira ses charmes nombreux et variés: le miroir de son lac, la poésie de ses parcs et de ses quais, l'enchantement des panoramas du Monte Brè et du Monte Salvatore, ses promenades romantiques, le parfum de ses fleurs.

Les 18 Caisses Raiffeisen tessinoises partagent cet honneur et cette fierté. La venue dans leur canton de 1500 délégués de Caisses sœurs de la Suisse entière constitue pour elles un événement qui fera date dans leurs annales.

Raiffeisenistes d'outre Gothard, nous vous saluons chaleureusement! Votre visite nous comble de joie. Soyez les bienvenus sur notre sol tessinois, sur ce petit coin de notre terre helvétique, patrie des illustres hommes d'état Franscini et Motta, comme aussi des Comacini, ces grands artistes qui ont laissé dans toute l'Europe des traces ineffaçables de leurs talents.

Nous apprécions hautement la décision des organes de l'Union de tenir le congrès à Lugano. Cette décision honore et flatte hautement la Fédération des Caisses tessinoises, groupement certes petit encore, mais qui grandit continuellement. L'encouragement qui lui est ainsi donné raffermit sa foi dans le triomphe final de l'idée Raiffeisen en terre tessinoise.

La Suisse italienne ne fournit que le 2 % seulement des Caisses Raiffeisen suisses. Et pourtant c'est sur elle que rejaillit l'honneur de recevoir le congrès suisse. Elle pourra ainsi y faire entendre sa voix, y exprimer sa pensée, tout comme au Conseil des Etats les petits cantons sont placés sur pied d'égalité avec les grands. Je trouve cela admirable, de bonne tradition démocratique et fédéraliste. Il y a vraiment harmonie étroite entre l'esprit de Raiffeisen et le véritable esprit suisse.

Le rassemblement de Lugano des 25 et 26 juin stimulera certainement le développement du mouvement au Tessin, en apportant de nouvelles collaborations et de nouvelles forces à la belle cause de la coopération Raiffeisen, œuvre de solidarité, d'entr'aide, de paix sociale.

Le Tessin hospitalier, toujours fortement attaché à l'idéal de liberté et de fraternité de notre patrie suisse, recevra avec enthousiasme les raiffeisenistes qui viendront de tous les cantons. Nous leur souhaitons, d'ores et déjà, une chaleureuse bienvenue. Puissent les journées des 25 et 26 juin être ensoleillées et radieuses, et permettre ainsi aux délégués de jouir des remarquables beautés de notre cher Tessin, en fraternisant avec sa vaillante population.

P. Ceppi
président de la Fédération tessinoise des
Caisses Raiffeisen.

Avant-propos sur le congrès

En restreignant légèrement le droit de délégation des Caisses fédérées, la revision des statuts intervenue l'année dernière a permis aux organes de l'Union de revenir plus largement à la bonne tradition qui veut que le congrès soit convoqué, alternativement, dans les différentes régions du pays. Cette petite revision statutaire a également permis, singulièrement, de réaliser un désir depuis longtemps caressé, celui d'aller siéger une fois chez nos chers confédérés d'outre-Gothard.

Le 47e congrès de 1950 mettra donc cette année spécialement à l'honneur la Suisse italienne et le Tessin en particulier.

Les délégués des Caisses de la Suisse entière viendront certainement nombreux à Lugano, les 25 et 26 juin prochain, pour délibérer des affaires de l'Union et exercer leurs droits souverains. L'accomplissement de cette mission statutaire leur permettra de faire un beau voyage dans une contrée particulièrement attrayante de notre pays et leur fournira l'occasion, pour

la première fois, de fraterniser avec la petite cohorte de vaillants raiffeisenistes tessinois, de leur témoigner directement leur sincère sympathie et de leur apporter leurs encouragements.

Le Tessin a été pendant longtemps réfractaire à la cause raiffeiseniste. Durant de longues années, il ne compta qu'une seule Caisse Raiffeisen, celle de Sonvico, près de Lugano, constituée en 1923 par le curé Don Giovanni Rovelli. Cette Caisse connut d'emblée une réjouissante prospérité. Elle aurait dû, semble-t-il, encourager immédiatement d'autres communes à s'assurer les bienfaits d'une semblable institution et provoquer immédiatement de nouvelles fondations. Ce ne fut malheureusement pas le cas; pendant 22 ans, Sonvico figura au palmarès suisse comme unique Caisse, non seulement du Tessin, mais encore de toute la Suisse italienne. Le Secrétariat des paysans tessinois s'intéressa bien, à l'occasion, à la chose, mais les quelques tentatives de fonder de nouvelles Caisses qui eurent lieu au cours des années n'aboutirent jamais. Ce n'est qu'en 1945

que le mouvement se déclancha réellement par l'entrée en scène d'un jeune et remuant avocat de Lugano, le D' Emilio Riva. Un bref stage au siège de l'Union fournit à M. Riva l'occasion de se rendre compte des innombrables avantages, tant économiques que moraux, que la sympathique population rurale de son canton pourrait tirer de l'introduction des Caisses Raiffeisen. Avec courage et enthousiasme, par la parole et par la plume, il entreprit une campagne de vulgarisation des idées de Raiffeisen. La semence ainsi généreusement répandue tomba cette fois-ci en terre fertile. Dès 1945, on assista à de nombreuses fondations et le Tessin compte déjà aujourd'hui 18 Caisses Raiffeisen. Depuis 1947, ces Caisses se sont constituées en une Fédération cantonale que préside avec distinction M. le professeur Ceppi, de Morbio Superiore. Avec la collaboration de l'Union, cette fédération s'occupe activement de la propagande et de la formation des dirigeants. D'autre part, elle a entrepris une action générale tendant à améliorer les conditions du petit crédit rural, lequel a été jusqu'ici fort négligé aussi bien par les milieux officiels que par les établissements bancaires. En ce qui concerne notamment leurs légitimes revendications en vue de certaines réformes législatives urgentes (ordonnance concernant la couverture des dépôts d'épargne, loi sur le notariat, loi sur le timbre, etc.) les raiffeisenistes tessinois peuvent compter sur l'appui moral du mouvement Raiffeisen suisse tout entier.

Outre les 18 Caisses tessinoises, la Suisse italienne compte encore trois Caisses grisonnes, deux dans la région de Poschiavo et une dans la vallée de Calanca.

A l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués figurent comme d'ordinaire l'allocution inaugurale du président de l'Union, la présentation des rapports de gestion et de contrôle, ainsi que l'adoption des comptes et bilan de la Caisse centrale. M. le directeur Heuberger prononcera une conférence marquant le cinquantenaire de l'introduction du mouvement Raiffeisen en Suisse. Les délégués auront également le plaisir d'entendre M. Canevascini, conseiller d'Etat et chef du Département de l'agriculture, qui apportera le message du gouvernement tessinois aux raiffeisenistes suisses et les entretiendra de différents problèmes propres au Tessin.

Selon la bonne tradition, des instants de délassement encadreront les heures de travail. Diverses excursions ont été prévues, ainsi qu'une soirée récréative, avec productions artistiques et musicales de diverses sociétés locales.

La Suisse italienne, le Tessin et singulièrement Lugano recevront avec empressement les délégués les 25 et 26 juin prochains.

LUGANO

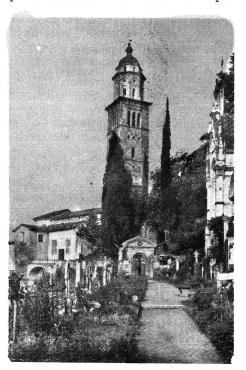
Lugano, reine de la riviera suisse italienne, s'arrondit autour d'une aimable baie du Lac de Lugano, protégée par les pyramides crépues du Monte San Salvatore et du Monte Brè. Son charme particulier tient à une heureuse rencontre des attraits des Alpes et de la Riviera, de l'âpre nature nordique et de la douceur du Midi. Ces caractères se marquent aussi bien dans le paysage que dans la race, dans l'architecture que dans la végétation. Malgré son Hinterland alpin, Lugano se distingue des terres environnantes et de la proche Lombardie par un climat véritablement édénique, où la végétation méridionale s'épanouit avec toute la luxuriance des rivages méditerranéens. Dans cet admirable décor. la ville elle-même présente un savoureux rapprochement du passé et du présent, de

la tradition séculaire et du confort moderne, et la nature enjouée et sympathique de sa population se mêle harmonieusement à la vie cosmopolite de ses hôtes de passage.

Avec son caractère italien, ses œuvres d'art, la petite reine du Ceresio est une cité des plus intéressantes. Entre Paradiso et Cassarate, un quai ombragé, long de 2 km., borde le lac aux teintes changeantes. Le parc municipal, ancienne propriété patricienne, permet aux visiteurs d'admirer des parterres de fleurs et des arbres d'essences rares et précieuses.

Parmi les environs les plus connus, indiquons le Monte Brè et le Monte Salvatore, accessibles par funiculaires, le Malcantone, zone riche en villages caractéristiques, la vallée du Cassarate et le Val Colla, la Colline d'or dans le voisinage immédiat de la ville et enfin les rives du lac avec leurs joyaux connus dans le monde entier : Gandria, Morcote, Melide, Bissone — lieux de rêve et d'éternelle poésie — et une dizaine d'autres localités éparses le long des rives tortueuses suisses et italiennes. De Capolago part un chemin de fer à crémaillère

pour le Monte Generoso (1704 m.), du haut duquel la vue est magnifique sur la plaine lombarde et la chaîne des Alpes.



La revision professionnelle des administrations communales

Ayant pour mission de servir la communauté villageoise et de concourir à son perfectionnement organique, à son renforcement et à son développement, la Caisse Raiffeisen ne peut se désintéresser des problèmes de la vie de la commune sur le territoire de laquelle elle exerce son activité.

C'est ainsi que deux Fédérations cantonales de Caisses Raiffeisen, celles de St-Gall et d'Argovie, ont eu l'heureuse idée de mettre à l'ordre du jour de leur dernière assemblée de délégués, l'importante question du contrôle des communes. Ce sujet d'actualité a été développé à St-Gall par le Conseiller d'Etat, chef du Département respectif et, en Argovie, par un haut fonctionnaire du Service cantonal des communes et paroisses.

Ces deux conférences ont suscité un très vif intérêt et ont eu un grand retentissement.

Faisant état de l'excellent système de revision en vigueur dans les caisses Raiffeisen, les deux orateurs ont défendu le point de vue que la revision professionnelle était également non seulement désirable mais d'une absolue nécessité dans les administrations communales. A l'appui de cette thèse, ils ont fait valoir que les cas d'abus de confiance et de détour-

nements qui se sont présentés ainsi que la situation difficile dans laquelle se débattent nombre de communes provenaient presque tous d'une administration et d'un contrôle insuffisants, parfois même absolument défectueux.

Si la revision par des spécialistes est préconisée ainsi avec insistance dans ces deux cantons qui disposent d'une excellente organisation des administrations et des comptabilités communales, elle s'impose d'autant plus dans ceux où cette organisation est moins poussée et perfectionnée.

On peut donc poser le principe que le contrôle professionnel ou la revision fiduciaire est une nécessité et que, sous l'égide des cantons, il devrait être introduit dans toutes les quelque 3000 communes que compte notre pays.

La commune est la cellule de notre organisme politique, le véritable noyau de nos autonomies, la pierre angulaire de notre Etat démocratique et fédéraliste. L'Etat s'affaiblit toujours lorsque la commune s'affaiblit. Il convient donc de mettre tout en œuvre pour garantir l'existence de cette première association humaine qu'est la commune. Il faut la maintenir saine et forte, fortifier son autonomie, perfectionner ses institutions.

Or, tout cela ne s'obtiendra réellement que si la commune conserve un esprit sain, c'est-à-dire si l'administration communale est non seulement bien organisée, mais si elle a à sa tête des organes compétents et consciencieux et un corps de fonctionnaires à la hauteur de leur tâche. Certes, les hommes de bonne volonté et de dévouement ne font pas défaut dans nos communautés. Mais ce qui empêche souvent ces citoyens de faire du bon travail c'est la formation, c'est le véritable esprit et la pratique de l'administration des affaires publiques, le contact avec un organe compétent qui les instruit, les conseille, les guide et même, parfois, si c'est nécessaire, ordonne les réformes de circonstance.

Le problème nous paraît important aussi parce qu'il n'est guère d'homme public, en Suisse, qui ne fasse en quelque sorte son apprentissage dans l'administration des affaires de sa commune. C'est cette dernière qui, en réalité, forme les cadres de la démocratie.

Tout comme nous préconisons que les Fédérations agricoles constituent dans leur sein un office de revision chargé du contrôle général professionnel des sociétés coopératives locales, nous considérons également comme indispensable que chaque canton institue un office de contrôle professionnel des communes. Un office disposant d'un personnel compétent et spécialement formé, qui, sur la base d'une

organisation adéquate des administrations et des comptabilités communales effectuerait des contrôles et des revisions périodiques sur place, instruirait, guiderait les autorités communales et leurs fonctionnaires. Cet office déploierait systématiquement ses efforts pour perfectionner l'administration et le contrôle, à l'effet de prévenir les fautes, les irrégularités, les négligences, le laisser-aller que l'on constate encore trop souvent. La revision est un besoin naturel des communes, spécialement des petites communes rurales et son action est considérable chez elles. En entrant en contact sur place avec les fonctionnaires et les autorités communales une institution de revision professionnelle est capable d'améliorer considérablement la situation et l'activité de nos communes tout en favorisant la renaissance de la petite communauté, nécessité particulière de l'heure présente.

D'aucuns considéreront sans doute que le moment n'est guère propice pour lancer et réaliser une semblable initiative. L'opinion publique est en effet peu favorable aujourd'hui à la création de nouveaux offices d'Etat. Mais il faut ici, comme ailleurs, faire une distinction entre le nécessaire et le superflu. Et la création d'un semblable office cantonal de contrôle des communes est quelque chose qui s'impose rigoureusement.

Depuis la première guerre mondiale, le nombre des communes obérées ou en difficultés pour une raison ou pour l'autre a considérablement augmenté. Il a fallu recourir à des actions de sauvetage, instituer un impôt compensatoire, prendre des dispositions légales exceptionnelles. Le prestige général des communes en a souffert et leur action s'en est trouvée affaiblie. L'institution de la revision professionnelle aurait certainement sinon complètement évité, du moins atténué tout cela.

Certes, il convient de bien s'entendre. Nous concevons cet office cantonal non comme une institution rigide, abusant de pouvoirs dictatoriaux et empiétant sur l'autonomie des communes. Nous le voyons au contraire collaborer avec compréhension et bienveillance avec les autorités communales, dans le cadre de la constitution et d'une organisation adéquate. Grâce au concours bénévole de cet office, on trouverait certainement plus facilement des personnes qualifiées, décidées à se vouer à la chose publique; on constituerait plus aisément des autorités communales à la hauteur de leur tâche et on formerait aussi des fonctionnaires compétents (secrétaires municipaux, boursiers communaux, etc.). Instruits,

conseillés, guidés, contrôlés, ces autorités pourraient plus aisément assumer les responsabilités qui leur incombent pour le bien commun.

La surveillance des communes par le canton est un droit et un devoir constitutionnels. Les notions d'autonomie et de surveillance par l'Etat n'ont rien de contradictoire. La commune est autonome, mais elle n'est pas souveraine. La souveraineté est l'un des attributs de l'Etat. L'Etat souverain a le droit de contrôler les communes, de veiller à ce qu'elles soient bien gérées, à ce qu'elles ne sortent pas de leurs attributions ou ne contractent pas d'obligations financières risquant de provoquer leur ruine. La commune a besoin de l'Etat, il est son protecteur naturel et nécessaire. La surveillance de l'Etat sur les communes peut être comparée en quelque sorte à celle d'un tuteur. Sans cette tutelle du canton, les communes deviendraient rapidement des fovers d'anarchie et de désordre. L'autonomie communale ne peut subsister et se développer que pour autant qu'elle s'harmonise avec les biens et l'unité de l'Etat.

Le système actuel de surveillance et de contrôle varie naturellement selon les législations cantonales. Partout l'Etat exerce son droit de surveillance au moyen du contrôle effectué dans les municipalités et des directives qu'il établit à l'intention des autorités communales. Presque tous les cantons se sont également réservés, par le système de la ratification obligatoire, un véritable droit de veto sur les principales délibérations des organes communaux.

Dans la plupart des cantons, la surveillance de l'Etat s'exerce également déjà en réalité sur la tenue de la comptabilité des communes. Plusieurs cantons ont établi un type officiel de comptabilité auquel les communes doivent se conformer, l'Etat ayant le droit, en tout temps, d'opérer des contrôles et des sondages, notamment par l'intermédiaire des préfets.

C'est ainsi par exemple qu'à Genève la loi sur l'administration des communes dispose que le Conseil d'Etat détermine par voie de règlement le mode de comptabilité des communes et celui de la tenue de leurs registres et de la conservation des archives.

C'est le cas également pour le canton de Vaud. L'arrêté du Conseil d'Etat du 12 février 1943 fixe les bases d'une saine administration communale. Les communes sont tenues de se conformer à un type officiel de comptabilité, nettement exposé dans un précis de comptabilité clair et simple qui constitue un guide précis pour les boursiers communaux et

les autorités communales (municipalités, commissions de gestion). Tous les formulaires nécessaires à la tenue de cette comptabilité et à l'établissement des comptes annuels sont mis à disposition par un économat cantonal. Les pièces comptables doivent être conservées soigneusement dans un classeur spécial. La surveillance de la comptabilité incombe à la Municipalité, à l'autorité exécutive communale. Aux termes de l'arrêté, la Municipalité est tenue de procéder aussi souvent qu'elle le juge nécessaire et au moins chaque semestre à des revisions de caisse. Ces visites de caisse et les constatations faites doivent être protocolées. Aussitôt en possession des comptes dressés par le boursier, la Municipalité et la commission de gestion sont tenues de procéder à un examen d'une façon détaillée et complète en s'assurant aussi de l'existence des titres et des créances. Des rapports écrits doivent être déposés. Les comptes doivent être établis pour le 15 mars et adressés aux préfets pour le 1er juin. L'arrêté précise les attributions et les obligations du boursier. Il touche un traitement annuel pour son travail et est tenu de fournir une garantie de bonne gestion sous forme de nantissement de titres ou de cautionnement. Le boursier traite les affaires courantes, effectue les perceptions et en donne valablement quittance par sa seule signature. Les actes de reconnaissance de dettes, quittances de titres, bien-trouvés de comptes doivent être signés collectivement par le syndic et le boursier. Si l'on examine attentivement l'arrêté et les dispositions qu'il contient, on constate que l'organisation ainsi adoptée par le canton de Vaud s'inspire profondément dans son ensemble de celle qui régit les Caisses Raiffeisen.

Il semblerait qu'une organisation aussi bien conçue devrait suffire et que l'institution d'un organe de revision cantonal serait en l'occurrence superflu. En réalité ce n'est pas le cas, comme le prouvent certaines constatations faites et différents cas qui se sont présentés. En effet, la machine la plus perfectionnée ne peut fonctionner et donner un plein rendement que si elle est conduite par des ouvriers spécialement formés et, en plus de cela encore, contrôlée périodiquement et huilée par un mécanicien spécialisé.

Les Caisses Raiffeisen disposent, par exemple, elles aussi, d'une excellente organisation. Mais il est avéré que celle-ci aurait été insuffisante à garantir leur bonne marche et leur prospérité sans l'Office de revision de l'Union qui forme constamment les cadres, initie les caissiers et les comités au sérieux accomplissement de leurs tâches d'administration et de contrôle.

Il en est de même dans les administrations communales. Malgré leur meilleure volonté, les autorités communales et leurs fonctionnaires ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche d'administration et de contrôle. Ils ont besoin d'être constamment conseillés, guidés, contrôlés. On constate souvent des manquements qui ne sont pas imputables à la négligence mais uniquement au défaut de préparation à l'accomplissement de certaines charges dont ils sont investis. Le contrôle des commissions de gestion s'avère fréquemment insuffisant. membres sont certes tous d'excellents citoyens, pleins de bonne volonté, animés du meilleur esprit civique. Mais ils ne sont généralement pas préparés à la tâche qui leur incombe. Ils ne sont souvent pas à même de déceler les manquements qui existent ou, n'osant s'affirmer vis-à-vis des personnes qu'ils sont appelés à contrôler, ils n'ont parfois pas le courage d'intervenir et de réclamer les réformes qui s'imposent. Nombre de ces contrôleurs se trouvent dans la situation de l'apprenti qu'on chargerait de contrôler le directeur ou un vieux comptable routiné. Et dans tout cela encore la politique joue son rôle et empêche souvent la machine de bien fonctionner. Le contrôle est une opération délicate qui exige une certaine routine, de l'expérience et de l'autorité. Seules peuvent l'exercer efficacement des personnes spécialement préparées et appuyées par une instance professionnelle neutre disposant d'une large expérience en la matière et d'un bagage important d'expérience pratique.

Une bonne administration et un contrôle approprié augmenteraient aussi le crédit des communes. Les opérations d'emprunts s'effectueraient plus aisément et à de meilleures conditions souvent si la commune était à même de fournir, à l'appui de sa demande, des comptes explicitement dressés et un bilan précis, avec un préavis de l'autorité cantonale fondé sur une revision professionnelle compétente, surveillant la bonne exploitation du compte et l'observation des plans d'amortissement établis.

Le contrôle supérieur direct des communes par une autorité cantonale s'avère nécessaire. Il serait dans l'intérêt non seulement de la commune, de ses autorités et de ses fonctionnaires, mais encore dans l'intérêt de l'Etat lui-même. Il va de soi que le concours de cette instance n'atténuerait nullement l'autonomie et la responsabilité des autorités communales constituées. Les frais qui en résulteraient, qui pourraient éventuellement être supportés partiellement par les communes elles-mêmes, ne chargeraient certainement pas anormalement les budgets. Nous avons la conviction que le contribuable serait le premier à saluer une semblable mesure qui lui donnerait la garantie d'une bonne gestion et d'un contrôle sérieux des affaires communales avec l'assurance que le produit des impôts est utilisé selon les principes que doit observer un bon père de famille. Et, finalement, la bonne administration communale se refléterait sur toutes les autres institutions locales, publiques et privées en vue du bien commun.

Le raiffeisenisme en marche

L'activité de fondation a été particulièrement fructueuse durant les premiers mois de cette année. Pas moins de 19 Caisses ont été constituées dans 9 cantons différents: 9 dans les Grisons, 2 au Tessin, 2 à St-Gall, 1 en Argovie, 1 à Zoug, 1 à Lucerne, 1 en Valais, 1 à Neuchâtel et 1 dans le canton de Vaud. L'Union compte ainsi aujourd'hui 910 Caisses affiliées.

De ces nouvelles Caisses, deux seulement se trouvent en Suisse romande. Celle de *Colombier* (Neuchâtel) dont la fondation a été déjà relatée antérieurement par le *Messager* et celle de *Baulmes* (Vaud), créée le 11 mai dernier :

A Baulmes, une conférence d'orientation avait été donnée, il y a un an déjà — c'était le 19 mars 1949 — par le délégué de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, reviseur. La question ne paraissait cependant pas tout à fait mûre — prudence dans un domaine qui sort déjà quelque peu du profane ou sourde opposition intéressée ? — et on avait décidé de surseoir à la fondation de la Caisse locale tout en gardant la volonté ferme de poursuivre l'étude du projet.

Ét quand on a comme chef de file un militant convaincu de la trempe d'un Marc-Henri Ravussin, agriculteur et municipal, l'affaire ne pouvait traîner en longueur. C'est chose faite maintenant : la Caisse de Baulmes est créée et bien créée.

En effet, à un an d'intervalle — le 11 mai 1950 — une nouvelle assemblée réunissait une quarantaine de coopérateurs en présence du même représentant de l'Union de St-Gall. Après complément d'informations, échange de vue et présentation des statuts-type des Caisses Raiffeisen suisses, la fondation de la Caisse de Baulmes fut décidée et 25 participants donnaient d'emblée leur adhésion.

Une équipe d'actifs collaborateurs a été mise à la tête de l'institution. C'est tout naturellement le pionnier méritant et perspicace de la première heure, M. Marc-Henri Ravussin qui dirigera les destinées du Comité de direction, tandis que M. Roland Deriaz présidera le Conseil de surveillance. La délicate fonction de caissier fut confiée à M. Juste Deriaz qui se promet bien d'être l'animateur de l'œuvre.

Après les paroles les actes! En avant et bon succès à la benjamine des Caisses vaudoises!

Le Jubilé de la Fédération jurassienne

S'il est de bonne tradition chez les individus comme dans les sociétés de marquer d'une pierre blanche les principales étapes de leur existence, la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, elle aussi, a éprouvé le besoin de célébrer son premier quart de siècle d'activité par une manifestation commémorative dans le cadre de sa 25e assemblée générale des délégués, le 23 avril, à St-Ursanne.

Placée sous le signe du jubilé, cette assemblée a connu un succès éclatant et a marqué un glorieux jalon dans l'histoire du raiffeisenisme en terre jurassienne.

La séance administrative.

A 9 h. 30 précises, les participants se pressent dans la grande salle de l'Hôtel du Bœuf agréablement aménagée pour la circonstance. *M. Léon Membrez*, directeur (Loveresse), qui préside pour la 25e fois et avec l'art consommé qu'on lui connaît, reçoit les délégués avec son sourire tout paternel. Il a des paroles de

bienvenue pour tout le monde et accueille plus chaleureusement encore les invités parmi lesquels les deux représentants de l'Union suisse, les présidents des Fédérations sœurs des cinq cantons romands et de l'Oberland bernois, tous les anciens membres du comité central, les autorités religieuses et civiles de St-Ursanne.

Le bureau de l'assemblée est immédiatement complété par la nomination de trois scrutateurs, MM. Babey (Courtedoux), Schindelholz (Courtételle) et Riat (Alle).

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1er mai 1949 au Noirmont, film habilement tracé par le secrétaire, *M. l'abbé Cordelier* (Courtételle). Le contrôle des présences indique la participation exceptionnelle de 200 délégués représentant les 57 Caisses fédérées au complet.

Le rapport présidentiel, un morceau de choix tant par la forme que par le fond fut un acte de foi en la force du raiffei senisme, mouvement social qui fait appel à la solidarité chrétienne. Après avoir fait un tour d'horizon dans toutes les sphères de notre économie nationale, s'arrêtant plus spécialement à la situation dans le Jura, M. Membrez se plaît à souligner la marche régulièrement ascendante de ces coopératives rurales d'épargne et de crédit et proclame les résultats de l'ensemble des Caisses de la Fédération, toutes marquant un progrès réjouissant. Les chiffres parlent:

Les 57 Caisses du Jura groupent 3 979 sociétaires. Les 12 360 déposants ont constitué un volume d'épargne de 18,2 millions. La somme globale des bilans se chiffre à 24,6 millions en augmentation de 2,4 millions, soit de 11 % sur l'année précédente. Le mouvement général d'affaires figure par 41,1 millions. Le bénéfice total réalisé de Fr. 119,000.—porte les réserves à Fr. 663,000.—.

Concluant, le président adresse des remerciements, donne encore des directives, en appelle à la volonté de travail des classes rurales moyennes pour lutter contre le fléchissement de la conjoncture.

La liquidation des questions administratives intervient prestement. Les comptes du ménage intérieur de la Fédération présentés par *M. Fähndrich* (Courrendlin) et se soldant par un actif de 5,228 francs, sont approuvés sur propositions des sections vérificatrices de Mont-Soleil et des Breuleux. Les sections de Boncourt et de Miécourt vérifieront les comptes de 1950. La cotisation annuelle des sections reste fixée au même taux qu'auparavant. Les sections de Renan et des Breuleux représenteront la Fédération au Congrès suisse de 1951.

L'assemblée procède ensuite aux élections statutaires. Après 25 ans d'activité dévouée à la tête de la Fédération, ayant milité côte à côte pour le même idéal, les deux pionniers du raiffeisenisme en terre jurassienne éprouvent le besoin de prendre un repos bien mérité et de passer la consigne à de nouvelles forces. M. Léon Membrez, président, et M. l'abbé Montavon, vice-président, s'en vont en emportant la reconnaissance unanime des raiffeisenistes jurassiens. L'assemblée appelle par acclamation à la présidence M. Sylvain Michel, député et maire de Courtedoux, président de la Caisse locale, choix excellent, le nouvel élu possédant toutes les qualités requises pour diriger les destinées de la Fédération. Puis on procède à la nomination de deux nouveaux membres pour compléter le comité. A l'unanimité, l'assemblée désigne M. Albert Ackermann, maire de Montsevelier, et M. Jules Mottet, président

de bourgeoisie à Orvin, tous deux caissier de leur Caisse locale.

Remerciant l'assemblée pour la confiance qu'elle venait de lui témoigner, le nouveau président, M. Michel, se fait un devoir de rappeler les mérites des deux vétérans démissionnaires qui furent les apôtres porteurs de la parole du semeur et qui peuvent être fiers de la moisson. Ils ont bien mérité des classes laborieuses. Comme marque tangible de gratitude de la Fédération, M. Michel offre des fleurs à M. l'abbé Montavon et à M. Membrez et leur présente un cadeau de valeur, alors que la salle les acclame frénétiquement tous les deux membres d'honneur de la Fédération. Les deux jubilaires sont visiblement touchés et, d'une voix émue, M. Membrez dit son merci et celui de son compagnon de lutte.

Comme chaque année, nos assises veulent laisser une bonne place aux enseignements d'ordre pratique et au travail en commun. La parole est alors donnée au directeur de l'Union centrale de St-Gall, M. Heuberger. C'est la voix respectée du chef envers lequel le Jura se sent redevable d'une grande dette de reconnaissance.

Aprés avoir apporté le salut, les félicitations et les vœux des organes dirigeants de l'Union et de la famille raiffeiseniste suisse à la Fédération jubilaire, M. Heuberger fait ressortir la marche progressive du mouvement Raiffeisen suisse en 1949. Puis il expose son étude fouillée et bien documentée intitulée: Perturbations sur le marché financier. Sujet trop précis pour être condensé, nous tirons néanmoins la synthèse des deux chapitres qu'il com-porte. Dans l'évolution du marché des capitaux, les Caisses Raiffeisen ont eu la mission de lutter contre les taux usuraires appliqués autrefois aux pauvres débiteurs par des financiers voraces. Aujourd'hui, en raison de l'extrême liquidité de la finance, la baisse des taux s'accentue à tel point que les Caisses doivent s'efforcer de maintenir des conditions d'intérêts suffisamment favorables aux épargnants dont la persévérance et les mérites doivent être récompensés. On en est arrivé à la limite de l'abaissement des taux supportables par toutes les catégories de débiteurs si l'on ne veut pas amoindrir ou même voir disparaître l'esprit d'épargne. Des taux stables et équitables aussi bien pour les épargnants que pour les débiteurs sont seuls propices à l'économie générale du pays. Dans son second thème, traitant le problème de la dévaluation, il démontre les causes de la vague des manipulations monétaires dans les pays étrangers et relève les raisons qui militent en faveur du maintien du franc suisse solide dans une économie saine. Nous appuyons ici la conception de nos autorités fédérales. Non, on ne livre pas au chirurgien un corps entièrement sain, à l'effet unique de pratiquer une expérience.

Cet exposé animé d'un optimisme de

bon aloi basé sur la force de résistance du peuple suisse, sur sa volonté de travail et d'économie, fut fort apprécié. Il s'en dégage d'excellentes leçons de courage et de persévérance.

Mais il est midi. Il faut clore cette fructueuse assemblée pour permettre aux délégués de se détendre un peu après une attention soutenue et de se rendre au lieu du banquet.

La manifestation commémorative.

Après un court relais, il est 12 h. 30, l'assistance se transporte à la halle de gymnastique transformée en halle des fêtes où un repas sera excellemment servi par M. Noirjean, tenancier de l'Hôtel du Bœuf.

Et c'est la partie commémorative présidée avec brio par le nouveau président M. Michel, qui va se dérouler durant toute l'après-midi dans une ambiance de saine réjouissance et de ferveur patriotique. Pendant le repas, le chœur mixte et la fanfare de la ville se taillent de légitimes succès par la richesse de productions qui soulèvent l'enthousiasme de la salle. Merci à Mme et M. Scherrer, les artisans de ces jouissances artistiques et à leurs si méritants exécutants. Profitant de cette atmosphère élevée, M. Xavier Marchand, ancien maire et président de la Caisse locale, complète la belle réception de l'agreste cité médiévale par les souhaits de bienvenue des raiffeisenistes du lieu et de la population tout entière, faisant encore un parallèle heureux entre St-Ursanne et St-Gall, foyer de lumière...

Il fallait tracer la chronique des 25 ans d'existence de la Fédération. M. Léon Membrez s'acquitte de cette tâche avec aisance, car il a vécu lui-même cette histoire. Sa première pensée va aux militants disparus que l'assemblée honore pendant qu'un groupe de musiciens joue J'avais un camarade. Moment émouvant qui remue les cœurs. Le chroniqueur rappelle alors les débuts hésitants puis les conquêtes successives de la Fédération. Il cite les états de service de tous ceux qui se sont dépensés au comité central, puis par quelques chiffres, illustre la situation saine de toutes les Caisses jurassiennes. Il met au tableau d'honneur les dirigeants ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes des Caisses locales. En voici le palmarès:

Louis Schaffner, Boécourt, Sébastien Monnin, Bourrignon, Abbé Quenet, Cœuve, Joseph Brahier, Cœuve, Victor Chavanne, Cœuve, Paul Henzelin, Cœuve, Joseph Cuttat, Courtételle, Louis Joliat, Courtételle, Henri Marquis, Corban, Paul Joliat, Corban, Ernest Fleury, Epauvillers.

Ces vétérans acclamés reçoivent le portefeuille traditionnel. Puis M. Membrez met encore à l'honneur M. Heuberger, premier reviseur des Caisses jurassiennes et aujourd'hui directeur de l'Union. En témoignage de gratitude, il lui remet un plateau souvenir en bois sculpté aux armes du Jura. Et le président sortant fait alors entendre son chant du cygne en transmettant un mot d'ordre à tous les dirigeants jurassiens, pensées profondes qui reflètent bien le cœur de celui qui a su se donner pour une œuvre à laquelle il a voulu assurer l'avenir.

Puis les toasts vont se succéder à une cadence rapide :

M. Heuberger montre l'harmonie parfaite régnant entre les Caisses locales, leurs Fédérations régionales et l'Union suisse, heureuse structure du mouvement raiffeiseniste conforme à notre mentalité de fédéralistes. Ces coopératives rurales basées sur l'aide à soi-même constituent bien entre elles une petite Suisse puisqu'elles sont répandues dans tous les cantons, chez les populations des quatre langues nationales, de toutes les races et de toutes les religions. L'orateur décerne encore des éloges à ceux qui restent sur la brèche, qui remplissent leur devoir aux postes de commande de nos institutions et cela à titre purement honorifique. Puis, avec une pensée heureuse, il évoque la belle figure de Xavier Jobin qui, dès 1903, fut le précurseur des pionniers jubilaires Montavon et Membrez qu'il couvre de fleurs aux couleurs nationales et jurassiennes. A la Fédération jubilaire, il remet également un cadeau symbolique et utile au déroulement ordonné de ses

M. l'abbé Montavon qui nous quitte, transmet aussi son testament spirituel en conviant les raiffeisenistes jurassiens à perpétuer l'esprit chrétien dans nos organisations où une place a toujours été laissée à disposition du ministre de Dieu. Cette conception de l'œuvre de solidarité qui fait appel à des forces morales et chrétiennes la préservera de l'affairisme et du réalisme de la vie moderne.

M. Froidevaux, reviseur de St-Gall, dans une envolée animée d'une conviction vibrante, laisse parler son cœur de Jurassien. Légitimement fier en ce jour jubilaire, il dresse le plan de travail pour l'avenir de la Fédération.

Ce sont ensuite les fusées oratoires des six présidents des Fédérations invitées apportant le message d'amitié et les souhaits cordiaux de leurs compatriotes. Cette partie ne fut pas la moins goûtée. Ce fut bien couleurs cantonales tant par la langue que par l'accent, le tempérament et la physionomie de chacun.

M. Muller, de Därstetten, vraie figure représentative des montagnards de l'Oberland bernois, exprime son message bien senti en sa langue du pays. Il compare le beau développement des Caisses aux deux extrémités du canton de Berne. M. le doyen Monnard, de Marly, se sent heureux de trouver au Jura le même cœur, le même feu, le même esprit romand au service de l'idéal commun que dans la Fédération fribourgeoise. M. le député Dusseiller, de Corsier s. Anières, apporte une bouffée de l'entrain pétillant et des sentiments fraternels des Genevois. M. Maillard, syndic de Corsier s. Vevey, fait d'heureux rapprochements du domaine historique et littéraire et traduit envers les Jurassiens l'esprit de compréhension de ses compatriotes, autrefois bernois... et qui s'honorent de leurs pionniers raiffeisenistes, les Rochat, les Golay et tant d'autres. M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon et animateur du mouvement raiffeiseniste neuchâtelois, met l'accent sur le bilan moral dont s'enorgueillissent nos Caisses plus que du bilan financier. L'esprit matérialiste du travail ne fait pas le bonheur des peuples. Il y faut l'amour transmis dans la vie communautaire par l'entraide et la solidarité. Avec le bon « papa Puippe », de Sierre, le pionnier du raiffeisenisme en terre valaisanne, c'est toute une tranche du « Soleil de Sierre » dont il fait présent à son auditoire en cette journée de pluie et de brouillard intense. L'orateur a des mérites à rappeler son œuvre en Valais. Des dizaines de Caisses lui doivent le jour. Il a même fait deux apparitions au Jura pour y déposer la semence qui donna naissance aux Caisses du Noirmont et des Bois, dans ce pays où il se plaît à reconnaître tant de similitudes avec le sien.

Une si bonne et féconde journée devait se clore par les vœux de *M. le maire Migy* de St-Ursanne et par les adieux de M. Membrez qui réunit tout le monde dans le même merci, sans oublier le tenancier et son personnel, et les compliments mérités aux sociétés locales.

Et debout, l'âme vibrante, l'assistance fait retentir les strophes du chant bien du pays: Rien au loin ne vaut notre Jura!

Ce fut le terme de cette véritable fête de la famille jurassienne des Caisses Raiffeisen au cours de laquelle les préoccupations soucieuses et les réflexions sérieuses se mêlèrent à une saine joie.

Le succès de cette manifestation pleine de promesses témoigne de la volonté des classes rurales du pays à œuvrer avec toujours plus d'enthousiasme pour l'autonomie de nos communautés villageoises par le développement de ces petits instituts locaux indépendants bien conformes à notre esprit démocratique et fédéraliste.

 $F_{\mathcal{X}}$.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

MEINIER (Genève)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu jeudi 9 février 1950 à la salle communale de Meinier en présence de plus de 50 sociétaires sur les 57 que compte ce mouvement à Meinier.

M. Gustave Favre, président depuis 23 ans, assisté de la caissière, Mlle Louise Willi, elle aussi en charge depuis 20 ans, dirige les débats avec sa bonhomie coutumière.

En 1949, la caisse de crédit mutuel de Meinier a enregistré 682 opérations représentant un roulement de Fr. 895,997.75. Le bénéfice net de l'exercice est de 2,070 francs et le fonds de réserve à fin 1949 s'élève à Fr. 17,370.05. Au bilan, actif et passif ont un total de Fr. 376,257.85.

Comme l'ont très justement relevé dans leurs rapports M. Favre, président du comité de direction et M. le curé Simond, président du comité de surveillance, la situation est saine, la gestion est propre, la tenue des livres impeccable et les engagements tenus. Les associés, en confiant la

gestion de leurs intérêts à des hommes intègres, travaillant bénévolement, appliquant avec rigidité les instructions de l'Union centrale, se mettent virtuellement à l'abri des surprises dont notre époque est fertile.

En un mot comme en cent, l'organisation est magnifique et surtout la solidarité n'est pas un vain mot. Avec une discrétion exemplaire, combien de services ont été rendus à des exploitants momentanément gênés? Nous ne pouvons le dire, mais adressons tout de même une pensée de reconnaissance aux promoteurs de l'institution qui ont réalisé une grande œuvre d'entraide sociale en même temps qu'aux dirigeants actuels qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine à ce mouvement éminemment chrétien.

Disons encore qu'à l'issue de l'assemblée dont nous avons parlé ci-dessus, M. Deshusses, directeur du laboratoire cantonal de chimie agricole, fit une très intéressante conférence intitulée « La nature du sol dans nos régions ».

PONTS DE MARTELS (Neuchâtel)

Notre Caisse a eu sa 13e assemblée générale le mardi 18 mars à 20 heures, dans la grande salle de l'Hôtel du Cerf. Une forte participation réjouit les dirigeants.

Dans son discours d'ouverture, le président du Comité de direction, M. Jean Zmoos, salue et remercie l'assistance, spécialement la délégation de la Caisse sœur de Brot-Plamboz. Il souhaite une bienvenue spéciale aux nouveaux membres admis depuis la dernière assemblée qui sont au nombre de 19, un chiffre record! Le président se réjouit de la bonne marche de la Caisse, puisqu'elle est la vedette des vingthuit Caisses Raiffeisen du Canton.

M. Sam. Randin, secrétaire, donne lecture du dernier procès-verbal, lequel est adopté avec remerciements.

Le président donne connaissance du rapport du Comité de direction. Il parle de la situation internationale, nationale et locale. Il fait allusion aux deux événements subits par nos Caisses neuchâteloises soit : la votation de la nouvelle loi d'impôt et l'acceptation de la motion Sauser par notre Grand Conseil.

L'effectif des sociétaires est monté de 104 à 112 durant l'année écoulée. Avec une progression de Fr. 15 000.—, le bilan se monte à Fr. 1,3 million. Le roulement atteint Fr. 2 160 000.— pour 1582 opérations. Un beau bénéfice net de Fr. 6 828,95 porte les réserves à Fr. 33 357.—. Ce résultat favorable est dû à un emploi judicieux de nos disponibilités par nos caissiers.

Le président fait encore allusion aux taux, lesquels n'ont encore jamais été si bas. Mais il encourage l'épargne, parce que dans les temps de crise, les économies sont les bienvenues.

Il commente encore l'activité du Comité, en parlant des séances, revisions de caisse, délégations, etc. Puis il remercie vivement administrateurs, caissiers, sociétaires et toute la population pour leur collaboration.

M. Zmoos rappelle à la mémoire le premier pionnier Raiffeisen suisse, le curé Traber, lequel a fondé la première Caisse en Suisse il y a 50 ans. Ce point de départ a formé ce vaste mouvement national qui groupe aujourd'hui 900 Caisses gérant plus de 900 millions de francs.

Pour terminer, le président forme les meilleurs vœux pour une prospérité constante de la Caisse et souhaite qu'elle puisse rendre service toujours davantage dans notre chère commune.

M. Ul. Benoit, caissier, donne des renseignements plus détaillés des comptes et du bilan et recommande les dépôts.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Aug. Haldimann, président, rapporte sur l'activité du dit Conseil. Après un examen approfondi, il propose à l'assemblée de voter les comptes et bilan, l'intérêt brut de 5 % sur les parts sociales et les remerciements aux administrateurs et caissiers.

Dans les divers, M. de Montmollin demande des renseignements au sujet de la nouvelle loi d'impôts vis-à-vis de la caisse, le président et M. John Perret fils éclaircissent la question.

M. Albert Robert, président de la Caisse de Brot-Dessus, remercie pour l'invitation, félicite la bonne marche de la Caisse des Ponts et forme ses bons vœux de prospérité, vœux que nous lui retournons pour la Caisse qu'il préside.

Pour donner plus de charme à notre assemblée, nous avions fait appel à M. Stähli, vétérinaire cantonal, qui nous déroula de beaux films sonores. Merci à M. Stähli.

VAL D'ILLIEZ (Valais)

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse, tenue le 19 mars, est présidée par M. Bovard, président du Conseil de surveillance.

Après quelques mots d'ouverture, la parole est au secrétaire pour la lecture du protocole. Sans observations, le procèsverbal de la dernière assemblée est adopté. Vient ensuite la lecture des comptes et du rapport du Comité de direction. La situation de notre Caisse est à nouveau excellente. Aucune perte n'est à déplorer pendant l'exercice écoulé. Le bilan est de Fr. 1818 176.12. Le bénéfice se monte à Fr. 6640.04. Notre petite banque populaire a vraiment toute la confiance de la population rurale de la localité.

Le rapport du Conseil de surveillance émet quelques considérations judicieuses qui permettront encore à l'avenir de mieux régulariser toutes les opérations.

Le président de l'assemblée, forte d'environ 150 membres, présente ensuite le conférencier du jour, M. l'abbé Crettol, l'ardent défenseur de la cause paysanne, très connu en Suisse romande.

M. l'abbé Crettol parle tout d'abord de l'évolution de la paysannerie de 1800 à nos jours. Il dénonce les causes de la crise agricole actuelle et de la désertion des campagnes. La principale est le capitalisme. Le système capitaliste qui a produit le communisme comme le tronc pourri produit le champignon est la cause des injustices graves dont sont victimes les producteurs principalement. Et l'orateur de citer nombre d'exemples qui démontrent que le capitalisme est bien le principal ennemi de notre agriculture. Le paysan peut cependant se sauver s'il sait s'unir et s'aider lui-même. Il ne faut pas compter sur l'aide continuelle de l'Etat qui ne ferait qu'asservir le paysan. Il faut rester libre avant tout et accepter l'Etat comme l'arbitre pour mettre l'ordre et la propreté dans la maison paysanne. Le conférencier insiste aussi sur la conscience professionnelle du producteur agricole.

Il termine en soulignant la nécessité d'une paysannerie forte pour assurer la vitalité et la défense du pays. L'agriculture donne le pain pour soutenir et pour vivre. Sans elle, le pays est destiné à mourir.

M. l'abbé Crettol est vivement applaudi. Il est remercié chaleureusement par M. Bovard.

Les paysans peuvent être fiers d'avoir un chef qui les connaît si bien et qui sait les défendre. La mission que s'est assignée M. l'abbé Crettol est digne d'éloges et nous souhaitons qu'elle soit couronnée de succès. X.

Coopérative de cautionnement de l'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

CONVOCATION

à la 8e assemblée générale ordinaire Dimanche 25 juin 1950, à 11 heures, au Municipo (salle du Conseil communal) à LUGANO

Ordre du jour :

- Ouverture par le président de l'Administration.
- 2. Election des scrutateurs.
- Présentation des comptes et bilan au 31 décembre 1949 et rapport sur l'activité de la société.
- 4. Rapport de l'organe de contrôle.
- 5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan.
- 5. Divers. St-Gall, le 30 mai 1950.

L'Administration.

VILLENEUVE (Vaud)

Samedi 18 février 1950, à 20 heures, à la salle du Conseil communal, a eu lieu la 4e assemblée générale de notre caisse Raiffeisen.

Par d'aimables paroles, notre président du comité de direction, M. Jules Fauquex, ouvre la séance et fait procéder à l'appel qui donne 40 présents, 5 excusés, 15 manquants. Le procès-verbal de l'année précédente est lu et adopté avec remerciements à son auteur, M. Joseph Voumard.

Le rapport du président fait remarquer la marche heureuse de notre institution; il se plaît à souligner que l'épargne reste vivace au sein de notre population, ce qui permettra d'ajouter un peu de beurre au pain que nous servira l'A.V. S. dans nos vieux jours. La bonne entente régnant entre membres et dirigeants fait présager des jours heureux pour notre institution. L'accueil fait à cet exposé prouve bien qu'il est allé au cœur de chacun.

Le rapport du caissier, M. E. Volet, fait état de la marche ascendante de notre jeune caisse: 9 nouveaux membres, augmentation de Fr. 50,000.— au bilan qui se monte à Fr. 287,000.—. 65 nouveaux carnets ont été délivrés ce qui fait un total de 259; par une réclame judicieuse, une volonté tenace, nous dépasserons à fin 1950 les 300 livrets d'épargne. Pour terminer, une pensée de gratitude à l'Union qui, à chaque instant nous guide et nous donne des conseils sur le chemin pénible des débuts.

M. Georges Diserens, président du conseil de surveillance, adresse des remerciements au comité de direction et propose l'adoption des comptes, ce que l'assemblée fait sans opposition. La série sortante des comités, comprenant MM. M. Genillard et A. Indermühle, est réélue.

Il est procédé à la répartition de l'intérêt de la part sociale soit Fr. 2.— (aux manquants une demi-ration amènera des regrets tardifs). Le président lève la séance et invite les membres au coude à coude traditionnel.

Derniers venus de la grande famille Raiffeisen, nous suivrons avec courage et persévérance les traces de nos aînés ce qui nous procurera de la joie et diminuera l'amertume de n'avoir pas commencé plus tôt ; mais il n'est jamais trop tard pour bien faire... V.

EXAMEN D'APTITUDES.

Le prétendant à un poste d'employé de banque se présente :

Le directeur : Vous avez des qualités particulières dans la tenue de la comptabilité ?

Le candidat : Très certainement.

Le directeur : Vous savez vous servir du grattoir ?

Le candidat : Très habilement.

Le directeur : C'est regrettable, Monsieur. Je n'ai que faire d'un employé qui manie un instrument défendu par la loi.

NOTE DE LA REDACTION.

L'abondance des matières nous a obligé de renvoyer au prochain numéro la publication de différents comptes rendus d'assemblées de fédérations et de manifestations jubilaires de Caisses locales.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Saluto del Ticino

Il 25/26 giugno p. v. il Ticino ospiterà il 47mo congresso Raiffeisen; per la prima volta i delegati di tutta la Svizzera si daranno convegno a Sud del Gottardo.

La bella Lugano ne va fiera. E' in attesa! Anche ai raiffeisenisti vuol offrire il fascino delle sue grazie: lo specchio del Ceresio, la poesia del parco e del quai, l'incanto dei panorami del Brè e del S. Salvatore, le sue innumerevoli gite romantiche, il profumo dei suoi fiori.

Altrettanto fiero è il gruppo delle 18 Casse del Ticino: ospitare 1500 delegati è un avvenimento destinato a fare epoca. Caldo è il nostro saluto, grande la nostra gioia. Siate i benvenuti o confratelli d'oltr'alpe! Vi attende festante la terra elve-

E' bello constatare che la stirpe italica, pur rappresentando solo il 2 % delle Casse Svizzere, può fregiarsi dell'onore di ospitare il congresso annuale e di far sentire la sua voce, il suo pensiero, un po' come nella tradizione del Consiglio degli Stati, dove i piccoli cantoni non sono per nulla sommersi dai più potenti, ma trattati sullo stesso piede. Così lo spirito raiffeisenista armonizza con lo spirito confederale. E il Ticino troverà di sicuro, nello schieramento di Lugano del 25/26 giugno, uno stimolo a fare sempre più e meglio sulla via della conquista di nuove forze alla buona causa, quella della solidarietà cooperativa, che rifugge totalmente dall'egoismo e che come tale quindi è un forte contributo a difesa della pace sociale. Il Ticino ospitale, fortemente attaccato alla causa della libertà



tica dove il dolce sì suona. Quella che diede i natali ai grandi statisti Franscini e Motta, al fine autore di tempo di « marzo », alla fitta schiera dei maestri Comacini, artisti che lasciarono tracce immortali in tutta Europa.

Altamente apprezziamo la decisione di tenere a Lugano il congresso. Di premiare così il drappello delle Casse ticinesi, che va allargandosi con ascesa sicura e continua. Premio per la sua fede in un prossimo trionfo completo degli ideali Raiffeisen in tutto il cantone.

e del patriottismo accoglierà con entusiasmo le schiere dei nobili assertori dell'idea raiffeisen.

Sincero e profondo è il nostro benvenuto. Forte è l'augurio che i giorni 25/26 giugno p.v. siano radiosi di sole. Così che tutti i congressisti possano, a premio delle loro fatiche, oltre che fraternizzare con la sorridente stirpe italica, anche godere delle incomparabili bellezze naturali del Ticino.

P. Ceppi
Presidente della federazione ticinese delle
Casse rurali.

Breve cenno sul Ticino

L'unità del popolo svizzero è dovuta in buona parte alla sua storia, ma ciò che ha contribuito al miglior cimento fu lo stesso maturato spirito di libertà, di democrazia, accanto alla necessità di comune difesa esterna ed interna.

L'unità del paese è basata non tanto sulla comunità etica degli elementi che lo compongono, quanto sul sentito bisogno di libertà e di indipendenza di ogni confederato.

L'esistenza dellà confederazione presuppone la presenza di cantoni forti, con fiorenti città e villaggi, che a loro volta trovino la loro base su famiglie moralmente sane. La prosperità del singolo è quindi il presupposto fondamentale del benessere collettivo.

La vita sociale del cittadino elvetico non fu naturalmente sempre come quella d'oggidì. Nei lontani tempi passati la campagna era soggetta ad uno stato di sudditanza nei confronti delle città. La popolazione rurale doveva sopportare il peso affine ad una dominazione; spesso gli aggravi pesavano onerosi, alla guisa di prelevamenti patrimoniali. I tentativi di ribellione dei ceti agricoli venivano poi man mano repressi. Giunse infine la rivoluzione francese, che seppe inculcare nuovo entusiasmo anche ai nostri contadini, i quali, al grido di « libertà, eguaglianza e fratellanza » accolsero i francesi quali veri liberatori.

La repubblica elvetica una ed indivisibile, imposta dal regime francese fu però di breve durata.

Le tendenze federalistiche e gli antagonismi confessionali ne ebbero poi il sopravvento tanto da sfociare ben presto in disordini interni gravissimi, quale la guerra del Sonderbund.

La costituzione del 1848 mise finalmente in luce il vero stato federativo, rappresentante un regime intermediario tra lo stato unitario e la federazione di stati.

Pur avendo la legislazione federale dato e ricevuto uno sviluppo assai determinante nel campo economico e sociale, la sua influenza nella vita politica cantonale ha valso a dare al popolo un carattere spiccatamente fermo e positivo. Importanti compiti furono assunti dai cantoni, in unione con i comuni, quali, fra altro: l'istruzione scolastica, l'assistenza pubblica, le vie di comunicazione (strade), la protezione dell'ordine, la giurisprudenza, ecc.

Il diritto di referendum e di iniziativa venne ad assicurare inoltre al popolo elvetico la facoltà di difendere i propri diritti anche nel campo della legislazione federale.

Il cantone Ticino ha ottenuto la sua libertà nel 1798, anche quale coronamento dei suoi atti di opposizione energica alle pretese di annessione alla napoleanica Repubblica Cisalpina. Fu con essi dimostrata la ferma volontà di rimanere con gli antichi « padroni » confederati; con l'atto di mediazione del 1803 il Ticino vene eletto cantone autonomo.

D'allora in poi si è riaffermato sempre più anche nel popolo ticinese l'attuale significato di « Patria ».

Sino allora questa espressione pur provata dai fatti, aveva rispondenza più ristretta, geograficamente limitata al comune od alla città, od alla regione campagnuola immediatamente circostante.

Uno spirito prettamente elvetico, nel senso moderno della parola, non ha potuto vivere sino allora; infatti il regime dei baliaggi non poteva assolutamente favorire il fiorire di una simile redenzione.

Solo verso il 1798 (dopo i famosi moti d'indipendenza) questo spirito cominciò a prendere forme più vaste e più sentite sia sul terreno cantonale quanto in seguito su quello federale.

Lo spirito di evoluzione verso la libertà era per contro già ben radicato anche nelle genti delle nostre regioni. Ed invero già dall'epoca dei baliaggi simile concezione s'appalesava manifestamente viva persino nelle più remoti regioni del cantone. Gli « statuti » vennero difesi gelosamente e strenuamente ed anche i landfogti furono talvolta costretti a rispettarli. Inoltre le numerose mosse armate e le rivolte provano lampantemente quanto mai fosse stato vivo il sentimento di libertà; basti ricordare: Arbedo, Giornico, i fatti di Torre, i moti rivoluzionari dei leventinesi, i patrioti di Lugano, la carta di Biasca, ecc.

Il 1803 segnò la definitiva nascita del-

ni che allora presero a dirigere il nuovo cantone si trovarono di fronte a difficoltà molto gravi. Si trattava di dar vita ad un paese povero, per secoli duramente provato dalle dominazioni, e dalla lunga separazione in baliaggi. Si trattava non solo di mettere il nuovo stato in grado di amministrarsi da sè, ma di acquistare forza, dignità e prestigio presso gli altri stati già abituati alla vita indipendente.

La scelta di una capitale, il destino dei beni ecclesiastici ed altri problemi posero il cantone di fronte a situazioni spesso assai delicate, e che favorirono non di rado la nascita di torbidi, di malcontento, nonchè la creazione di atmosfere roventi di passioni.

Fu appunto nel corso di questa prima metà del secolo XIX che il vero concetto « svizzero » prese ovunque piede profondo anche nelle nostre regioni. La fierezza del ticinese nel professarsi svizzero risalta a meridiana evidenza dalla edificante litteratura del passato.

Con Stefano Franscini lo spirito patriottico dei ticinesi raggiunse la sua completa maturanza. L'istruzione pubblica nel Ticino, la scuola tecnica federale, la statistica svizzera, ed altre innumerevoli opere di saggia politica sociale, sono il frutto della sua perspicacia, della sua devozione alla causa comune.

Particolarmente Franscini seppe toccare e dirigere ogni problema ticinese e nazionale con grande esemplare maestria, costanza, tenacia e con non comune serenità d'animo.

La politica estera, i rapporti tra chiesa e stato, la pubblica economia, l'istruzione, ogni campo di attività della vita umana insomma ha rappresentato per questo genio un campo di profondo studio, di indefessa e superintelligente attività.

Giuseppe Motta ne fu non meno fedele allievo e seguace. L'amore per la Patria e per la cultura italiana fulgidamente lumeggiato nei molti suoi discorsi fu la manifestazione intima del vero aspetto passionale. Anche lui non si stancò mai d'incoraggiare e di favorire la solidarietà, la reciproca comprensione, l'operosità nella concordia.

L'immensa opera di G. Motta assicurò al Ticino fama e diritto in campo nazionale. Egli ha saputo attirare particolare attenzione dei confederati sugli svariati impellenti bisogni del nostro piccolo Cantone, fiduciario di missione particolarmente delicata:

« Rappresentare in degno modo l'intramontabile cultura italiana nella Svizzera.»

Accanto a Franscini e Motta, numerosi altri ticinesi hanno inneggiato ai valori l'autonomia cantonale ticinese. Gli uomi- elvetici, favorendo la buona reciproca intesa e l'interessamento nazionale. Basterebbe ricordare Cattori, Lurati, Bertoni, Pometta, Calgari e via dicendo.

Il punto di vista ticinese e svizzero in materia etnica è stato esposto in modo particolarmente chiaro e logico da Emilio Bossi in uno studio apparso nel 1916 nell'annuario delle camere e del consiglio federale. Fra altro veniva affermato:

« L'unità morale fu conseguita, dalla Svizzera non ignorando nè calpestando o violentando o sopprimendo il principio di nazionalità, ma bensì facendone uno dei capisaldi e degli epigoni della propria costituzione. La razza tedesca e la razza latina, la stirpe francese e la stirpe italiana sono entrate nella Confederazione a bandiera spiegata, senza nessuna tacita od espressa rinuncia al proprio idioma, alla propria cultura, alle proprie tradi-

L'eguaglianza e l'autonomia di ciascuna e di tutte le varie nazionalità originarie, di cui la Svizzera è la risultante, stanno a salvaguardia del principio di nazionalità e confermano che la Svizzera non è sorta negando o rovinando il principio di nazionalità, bensì riconoscendolo esplicitamente e sanzionandolo. La cosa fu resa possibile per avere associato il principio di nazionalità col principio di libertà; e da questa associazione è uscita quella unità politica della Svizzera che rappresenta solo apparentemente la sconfessione del principio di nazionalità ma che in realtà costituisce la più complessa e più ricca fioritura; e, se alcuna cosa potesse dirsi perfetta, anche la più perfetta concezione dello Stato moderno.

Chè lo stato moderno non può più essere lo Stato semplicista e chiuso ad ogni commercio con gli altri, ma tanto più si evolve e si infutura in quanto più accoglie in sè di elementi diversi di fattori multipli... »

E per finire non si può fare a meno di associarsi ad Antonio Galli, nelle sue « Notizie sul Cantone Ticino » (apparso nel 1937) quando vien dato sfogo alla grande ammirazione per il glorioso passato ticinese, riassunto nelle seguenti solenni ed eloquenti conclusioni:

« E a viva commozione il nostro animo è portato quando leggiamo certe pagine della storia ticinese in cui è la prova dei sacrifici per tener vivi i focolari, per dare il pane un po' a tutti, per alimentare i valori spirituali, per temprare la coscienza civica del paese.

Di fronte al molto che è stato fatto e che porta la vera impronta della conquista, di fronte al molto che è stato tentato e che non ha dato frutto, ma che rappresenta pur sempre un valore dal punto di

vista morale e politico, poichè ha dato addestramento ed esperienza, di fronte al molto che è stato dibattuto senza che si trovasse la via dell'attuazione, ma che non è stato cosa vana, perchè costituisce il presupposto necessario di eventi in preparazione e di progressi in formazione, la storia dei nostri contrasti, il ricordo dei nostri dolori, la cronaca che registra gli sfoghi delle passioni, i ripicchi e le vendette, gli eccessi delle collettività e dei singoli, impallidiscono, si dileguano, per lasciar posto a memorie che presentano un Ticino nobile e buono, generoso e fervido, leale ed onesto, ben degno della civiltà più volte millenaria di cui è esponente e della Confederazione di Stati di cui, per vocazione politica che non soffre reticenze, indissolubilmente è parte.

Il ricordo di ciò che è stato fatto dai maggiori per onorare, nei più svariati campi, il Ticino, dev'essere di sprone e di guida ai Ticinesi d'oggi: perchè il paese si liberi d'ogni ostacolo al progredire nell'ordine morale, economico e culturale, mantenga alto il suo spirito civico e patriottico, rimanga sempre immune dalle intossicazioni morali e sociali, e conservi, in una parola, nell'unione - che auguriamo maggiore di quella che ha contrassegnato il passato - saldi i proprositi, forti le volontà, schietto il carattere, fervido l'attaccamento alle tradizioni patrie, esemplarmente illibate le attività, la vita, la coscienza.»

* * *

Il caro lettore spontaneamente vorrà domandarsi quale relazione possa mai avere la raggiunta autonomia cantonale con il nostro movimento raiffeisenista. Ebbene, il rapporto è purtanto assai grande.

La maturità del popolo ticinese ha raggiunto non solo la forza e la capacità di amministrarsi indipendentemente nel ramo politico, ma anche quella di dirigere con criteri semplici ma saggi la vita economica, compresa quella finanziaria, rendendosi, almeno in parte, indipendente dalle grandi dominazioni dell'alta finanza.

Il saper far fruttare in un comune od in ristretto circolo di comunità le possibilità di risparmio per il bene dei bisogni del piccolo credito locale è certamente opera meritevole e degna del massimo appoggio, ma sopratutto degna di una collettività che ha progredito e che si è mantenuta all'altezza dei tempi.

Fra i benefici della libertà ottenuta con grandi sacrifici il popolo ticinese può annoverare quindi persino quello di avere dato buon sfogo anche alla via della organizzazione del risparmio e del credito nei comuni rurali, estendendo in buona misura l'indipendenza nei bisogni finanziari.

Le Casse rurali paesane sono la vera emanazione di siffatto spirito di indipendente attività, spirito che trova la più ideale conferma di saggia operosità costruttiva della buona gente sparsa ovunque ed anche nei più remoti villaggi della nostra cara Patria.

Il principio raiffeisenista contribuisce dunque incontestabilmente a mettere in più degna e vantaggiosa luce i grandi, incommisurabili benefici che i nostri avi ci hanno regalato con la durissima lotta spiegata per l'espurgazione della libertà, « preferendo la morte al servaggio ».

rg.

Attività di fondazione

Come nel corso dei primi due mesi dell'esercizio corrente, l'attività di fondazione ha incontrato numerosi simpatizzanti anche agli inizi di marzo. Per quanto concerne l'attività sviluppata nelle regioni della Svizzera italiana, rileviamo con piacere la fondazione di una Cassa rurale a Bosco Gurin nel Ticino e di una a San Antonio nella valle di Poschiavo (Grigioni).

Assicurandosi sin dagli inizi la partecipazione delle autorità locali, religiose e scolastiche, la Cassa rurale di Bosco Gurin è nata sotto una buona stella. Dopo esaurienti schiarimenti da parte del signor direttore Heuberger, dell'amministrazione centrale, si procedette all'adozione degli statuti ed alla nomina degli organi dirigenti.

Il signor Felice Sartori venne eletto presidente del comitato di direzione, mentre la presidenza del consiglio di sorveglianza venne affidata al signor Aldo Tommamichel; il delicato compito di cassiere venne assunto dal signor S. Tommamichel.

Gli inizianti della Cassa rurale di San Antonio (Poschiavo) ebbero la gradita soddisfazione di coronare i loro sforzi il 26 marzo u. s. con una imponente assemblea di fondazione. Alla presenza di numeroso pubblico interessato e fieri di poter contare sull'attivo appoggio di ben 51 membri fondatori, i cittadini della frazione di San Antonio gettarono le basi di una nuova istituzione sociale locale che contribuirà all'ulteriore sviluppo del villaggio sulla via del mutuo aiuto e dei principi della collaborazione cristiana.

La presidenza del comitato di direzione venne affidata al signor Paolo Rada; a cassiere venne proclamato il signor Mario Bardellini.

Appello alle Casse ticinesi

Egregi concittadini e cari soci!

Al nostro cantone é riservato quest'anno l'ambito onore di ospitare l'annuale congresso dei Delegati delle Casse Raiffeisen di tutta la Svizzera. Ne siamo fieri ed esprimiamo ai Signori Dirigenti dell'Unione di San Gallo la nostra più viva riconoscenza.

Tutte le nostre Casse devono farsi un dovere di mandare a Lugano, il 25/26 giugno p. v., la rappresentanza statutaria esprimendo coi fatti il nostro interesse per il Congresso e la nostra soddisfazione di poterlo accogliere fra noi.

Venite quindi a Lugano numerosi e compatti: vi aspetta la simpatia dei nostri amici confederati e la gioia di due giornate che rimarranno indimenticabili.

Il comitato della Federazione ticinese delle Casse Raiffeisen.

Au 1er janvier 1950,

les « Fils de Paul Frochaux, »
LE LANDERON (Ntel)

Spécialités :

Landeron blanc « Mas des Chaux »

Landeron rouge « Chantemerle »

ont repris le commerce de vins de feu leur père et se recommandent.

CARDAGE DE TRICOTS

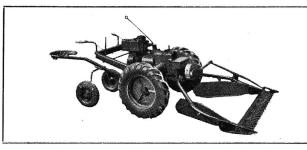
usagés

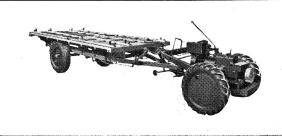
pour couvre-pieds et matelas. Je reprends ce travail comme avant-guerre. Chacun reçoit sa laine.

Demandez renseignements à la

CARDERIE DE LAINES, ALEXANDRE KOHLER, VEVEY

SCHEER





Le grand succès

La machine la plus moderne avec engrenage différentiel

Usages comme:

Motofaucheuse (foin et blé), Treuil locomobile avec 4 vitesses, Force motrice (pour scies, meules, pompes), Pulvérisateur à haute pression, monté sur châssis, tracteur très pratique pour le transport et pour le labourage. Demandez prospectus!

Fabrication et vente:



SCHEER S. A. - HERISAU ERNEST

ATELIER DE CONSTRUCTION

L'agriculteur qui examine sérieusement se décide sûrement pour sement se décide sûrement pour sement pour l'agriculteur qui examine sérieusement se décide sûrement pour l'agriculteur qui examine serieusement pour l'agriculteur de l'agriculteur qui examine serieusement pour l'agriculteur qui examine serieusement pour l'agriculteur qui examine serieusement pour le serieusement pour l'agriculteur de l'

qui a fait ses preuves depuis des dizaines d'années

Pourquoi sa demande augmente-t-elle d'année en année?

Parce que MOTRAC représente deux machines en une seule: une motofaucheuse insurpassée et un tracteur à un essieu d'une force et d'une maniabilité remarquables.

- 1. Sa barre de coupe frontale, oscillante et relevable ne faisant qu'un andain sans l'aide de n'importe quel appareil supplémentaire, s'adapte à toutes les inégalités du terrain et assure ainsi une coupe propre même en pente jusqu'à 80 %.
- 2. Son débrayage individuel de chaque roue permettant un maniement extrêmement facile, ses engrenages de précision en acier chrome-nickel trempés et rectifiés, marchant dans bain d'huile, son nouvel essieu renforcé, son moteur Motosacoche 8 chevaux, 2 ou 4 temps, connu dans le monde entier, en font un tracteur à un essieu robuste et économique capable de remplacer deux bons chevaux.
- Ses appareils supplémentaires éprouvés;
 - Sa nouvelle charrue portée renversable, fournissant un travail impeccable. Son robuste treuil avec deux vitesses de câble et frein sur tambour intérieur.
 - Pulvérisateur pour la vigne et les arbres, arrache-pommes de terre, remorque-siège, appareil pour moissonner, changement d'écartement, etc.
- MOTRAC signifie des dizaines d'années de propre expérience dans la fabrication de motofaucheuses et de gros tracteurs.

MOTRAC est recommandé par IMA Brougg.

Le service MOTRAC fonctionne vite et bien.

Demandez notre nouveau prospectus, prix courant, références et démonstration à votre représentant régional ou directement aux







ZURICH 48 - ALTSTETTERSTR. 120 - TÉL. (051) 25 44 30